

SYSTEME DE NOTATION ET RECONNAISSANCE DES CREDITS

- NOTE EXPLICATIVE

1- SYSTEME DE NOTATION

L'échelle de notation en France s'étend de **0 à 20**.

0 est considéré comme la note la plus faible.

10 est considéré comme la moyenne.

20 est considéré comme la meilleure note.

Notes	Appréciation
17 et plus	Excellent
14 à 16	Très bien
12 à 13	Bien
11	Satisfaisant
10	Suffisant
<10	Insuffisant

2- ORGANISATION DE LA FORMATION A L'INSA CENTRE VAL DE LOIRE

Chaque année universitaire est composée d'Unités d'Enseignement (UE) obligatoires représentant un total de 30 crédits ECTS par semestre ou 60 crédits ECTS par année. Chaque unité d'enseignement (UE) se décompose en éléments constitutifs (EC) donnant lieu à une évaluation. La note de l'UE est calculée par une moyenne pondérée dont les coefficients sont précisés dans les maquettes. Pour chaque UE, il faut une note minimale de 10. Lorsque la note d'une UE est supérieure ou égale à 10 sur 20 et que toutes les notes des EC de cette UE sont supérieures ou égales à 5 sur 20, les crédits correspondants sont automatiquement attribués à l'étudiant. Pour les UE non validés, le jury peut décider d'une validation automatique, d'un redoublement ou d'un rattrapage.

3- SYSTEME EUROPEEN DE TRANSFERT DE CREDIT (ECTS)

L'attribution des diplômes structurés autour de l'architecture commune, Licence-Master-Doctorat, est basée sur le nombre de semestres d'études accomplis depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en crédits ECTS. Le nombre de crédits ECTS attribué est variable selon le diplôme. En école d'ingénieur, le système est comme suit :

Niveau	Equivalence	Nb d'années	Nb d'ECTS obtenu à la fin du cycle
1^{er} cycle – Année 1 & 2	Licence 1 & 2	2	120
2^{ème} cycle – Année 3	Licence 3	1	60
2^{ème} cycle – Année 4 et 5	Master 1 & 2	2	120
TOTAL			300

Avant d'intégrer une année et un niveau en particulier, que cela soit pour une mobilité d'échanges ou de double diplôme, l'étudiant doit s'assurer avoir déjà validé les ECTS ou crédits équivalents nécessaires à son intégration dans la formation souhaitée.

4- Reconnaissance des crédits

a) - Nombre d'ECTS à valider à l'issue de la mobilité

1 semestre	1 année (2 semestres)	Double diplôme (2 ans)
30 ECTS	60 ECTS	120 ECTS

b) - Reconnaissance des crédits par l'établissement d'origine

A l'INSA Centre Val de Loire, après chaque jury de semestre, un bulletin de notes listant l'ensemble des cours suivis avec les notes et crédits ECTS correspondant, sera transmis à l'étudiant. Ce dernier transmettra, à son tour, le bulletin à son établissement d'origine.

L'établissement d'origine s'engage à reconnaître l'ensemble des crédits ECTS attribués par l'INSA Centre Val de Loire à l'étudiant pendant sa mobilité, à condition qu'ils aient été formalisés au préalable, dans un contrat d'études signés par toutes les parties.